RCS : VALENCIENNES
Code greffe : 5906

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00022
Numéro SIREN : 538 671 728
Nom ou dénomination : ABConseils

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt 3661

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté-Égalité-Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2023)

Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012022** et clos le **31122022** — Régime simplifié d'imposition [X] — Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe [] — Si PME innovante [] — Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) []

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE VALENCIENNES
RUE RAOUL FOLLEREAU

59322 VALENCIENNES CEDEX

Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION

Identification du destinataire :

SARL ABConseils
Zi petite savate

Rue de l Égalité
59600 MAUBEUGE

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		53867172800011

Précisez éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :

B ACTIVITÉ

Activités exercées (souligner l'activité principale) :
Conseils en formation
Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante :
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d' identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
0	1 832	

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%

Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

- Entreprises nouvelles art. 44 sexies []
- Jeunes entreprises innovantes []
- Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A []
- Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies []
- Entreprises nouvelles art.44 septies []
- Zones franches d'activité art.44 quaterdecies []
- Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies []
- Autres dispositifs []
- Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies []
- Sociétés d'investissements immobiliers cotées []
- Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
- Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W []

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) []

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) []
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI — Si oui, indication du logiciel utilisé : ComptabiliteExpert

ECF [] — Désignation du prestataire :

Fichier conforme à l'original

OGA/OMGA [] **Viseur conventionné** []

Nom, adresse, téléphone :

- Professionnel de l'expertise comptable : SHE COMPTA — 100 ZI du champ de l'Abbesse 59600 MAUBEUGE — 03 27 62 28 22

- Conseil :

- CGA/OMGA ou viseur conventionné :

N° d'agrément

abconseils
Bâtiment Ruche des Entreprises
Z I La Petite Savate
59 600 MAUBEUGE
TEL 06.82.07.76.38
SIRET 538 671 028 000 11

A MAUBEUGE, le 24042023

Signature et qualité du déclarant : BOTTIGLIONE Antonia — Gérante

Les dispositions des articles 34,35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant un droit d'accès et de rectification auprès du service des impôts.

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en **euros**

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise **SARL ABConseils** relatifs à l'exercice du **01/01/2022** au **31/12/2022**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	**356 911**	euros
Chiffre d'affaires :	**42 281**	euros
Résultat net comptable :	**6 863**	euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à MAUBEUGE
Le 24/04/2023

Signature

Mme Virginie PIERRE



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD
(2023)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise et date de clôture de l'exercice : **SARL ABConseils** **31122022**

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commanditès ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
BOTTIGLIONE Antonia 91 Rue du Grand Bois 59600 MAUBEUGE FRANCE	300	2022	22 000				

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

(1) BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise **SARL ABConseils** — **Zi petite savate** — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise — **59600 MAUBEUGE**

SIRET **5 3 8 6 7 1 7 2 8 0 0 0 1 1**

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 — Durée de l'exercice précédent * 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012			
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	1 776	016	408	1 368	
	Immobilisations corporelles*	028	50 946	030	5 228	45 718	47 339
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**52 722**	048	**5 635**	**47 087**	**47 339**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
	STOCKS — Marchandises *	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	11 192	070		11 192	36 395
	Créances (2) — Autres * (3)	072	1 396	074		1 396	330
	Valeurs mobilières de placement	080	204 610	082		204 610	204 610
	Disponibilités	084	91 920	086		91 920	93 250
	Charges constatées d'avance *	092	707	094		707	678
	Total II	096	**309 825**	098		**309 825**	**335 263**
	Total général (I + II)	110	**362 547**	112	**5 635**	**356 911**	**382 602**

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES — Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	300	300
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	333 892	328 103
Report à nouveau	134		
Résultat de l'exercice	136	**6 863**	**5 789**
Subventions d'investissement	137		
Provisions réglementées	140		
Total I	142	**344 054**	**337 192**
Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4) — Emprunts et dettes assimilées	156		26
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 992	20 629
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 859)	172	6 865	24 755
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	**12 857**	**45 410**
Total général (I + II + III)	180	**356 911**	**382 602**

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 776
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

DGFiP N° 2033-C 2023

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 776	414		416	1 776	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	48 000	432		434		436	48 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 946	472		474		476	2 946	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**50 946**	492	**1 776**	494		496	**52 722**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502	408	504		506	408
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	956	522	1 600	524		526	2 556
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	2 652	562	20	564		566	2 672
TOTAL		570	**3 607**	572	**2 028**	574		576	**5 635**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4 **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL ABConseils** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650	19 537	652		654	19 537	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680	**19 537**	682		684	**19 537**	686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	5 306
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983	5 306
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374 4 441
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 742
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Bilan

Actif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2022			31/12/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	1 776	408	1 368	
	Immobilisations corporelles	50 946	5 228	45 718	47 339
	Immobilisations financières (1)				
	Total I	**52 722**	**5 635**	**47 087**	**47 339**
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en-cours de production				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	Créances clients et comptes rattachés (2)	11 192		11 192	36 395
	Autres créances (3)	1 396		1 396	330
	Valeurs mobilières de placement	204 610		204 610	204 610
	Disponibilités	91 920		91 920	93 250
	Charges constatées d'avance	707		707	678
	Total II	**309 825**		**309 825**	**335 263**
	Total général I + II	**362 547**	**5 635**	**356 911**	**382 602**

Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserve légale	300	300
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	333 892	328 103
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**6 863**	**5 789**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total I	**344 054**	**337 192**
	Provisions pour risques et charges **Total II**		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		26
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	5 992	20 629
	Autres dettes	6 865	24 755
	Produits constatés d'avance		
	Total III	**12 857**	**45 410**
	Total général I+II+III	**356 911**	**382 602**

(1)	Dont immobilisations financières - 1 an	(4)	Dont dettes à plus d'un an
(2)	Dont créances à plus d'un an		Coût de revient des immobilisations acquises 1 776
(3)	Dont comptes courants associés débiteurs		Prix de vente hors TVA des immob. cédées

Détail des comptes d'Actif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
Actif immobilisé	47 087	*13,19*	47 339	*12,37*	(252)	*-0,53*
Autres immobilisations incorporelles	**1 368**	*0,38*			**1 368**	
SITE WEB	1 776	*0,50*			1 776	
AMORTISSEMENT SITE WEB	(408)	*-0,11*			(408)	
Immobilisations corporelles	**45 718**	*12,81*	**47 339**	*12,37*	**(1 620)**	*-3,42*
CONSTRUCTIONS	48 000	*13,45*	48 000	*12,55*		
MATERIEL DE BUREAU	2 434	*0,68*	2 434	*0,64*		
MOBILIER	512	*0,14*	512	*0,13*		
AMORTISSEMENT CONSTRUCTIONS	(2 556)	*-0,72*	(956)	*-0,25*	(1 600)	*-167,44*
AMORTISSEMENT MATÉRIEL DE BURE	(2 434)	*-0,68*	(2 434)	*-0,64*		
AMORTISSEMENT MOBILIER	(238)	*-0,07*	(217)	*-0,06*	(20)	*-9,42*
Actif circulant	309 825	*86,81*	335 263	*87,63*	(25 438)	*-7,59*
Créances clients et comptes rattachés	**11 192**	*3,14*	**36 395**	*9,51*	**(25 203)**	*-69,25*
Collectif clients débiteurs	11 192	*3,14*	35 795	*9,36*	(24 603)	*-68,73*
Clients douteux ou litigieux			20 137	*5,26*	(20 137)	*-100,00*
Prov.dép.comptes clients			(19 537)	*-5,11*	19 537	*100,00*
Autres créances	**1 396**	*0,39*	**330**	*0,09*	**1 066**	*322,98*
TVA A DECAISSER	1 050	*0,29*			1 050	
TVA SUR FACT NON PARVENUES	346	*0,10*	330	*0,09*	16	*4,85*
Valeurs mobilières de placement	**204 610**	*57,33*	**204 610**	*53,48*		
FCP UFF	204 610	*57,33*	204 610	*53,48*		
Disponible	**91 920**	*25,75*	**93 250**	*24,37*	**(1 330)**	*-1,43*
CAISSE EPARGNE	33 379	*9,35*	34 738	*9,08*	(1 359)	*-3,91*
COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNEL	58 541	*16,40*	58 511	*15,29*	29	*0,05*
Charges constatées d'avance	**707**	*0,20*	**678**	*0,18*	**29**	*4,26*
CHARGES CONSTATÉES D' AVANCE	707	*0,20*	678	*0,18*	29	*4,26*
Total du Bilan Actif	356 911	*100,00*	382 602	*100,00*	(25 690)	*-6,71*

Détail des comptes de Passif

Etat exprimé en **euros**	01/01/2022 31/12/2022	12 mois	01/01/2021 31/12/2021	12 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	344 054	96,40	337 192	88,13	6 863	2,04
Capital Social ou individuel	3 000	0,84	3 000	0,78		
CAPITAL	3 000	0,84	3 000	0,78		
Réserve légale	300	0,08	300	0,08		
RESERVE LEGALE	300	0,08	300	0,08		
Autres réserves	333 892	93,55	328 103	85,76	5 789	1,76
AUTRES RESERVES	333 892	93,55	328 103	85,76	5 789	1,76
Résultat de l'exercice	6 863	1,92	5 789	1,51	1 073	18,54
Provisions pour risques et charges						
Total III Dettes	12 857	3,60	45 410	11,87	(32 553)	-71,69
Emprunts et dettes assimilées			26	0,01	(26)	-100,00
Intérêts courus			26	0,01	(26)	-100,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 992	1,68	20 629	5,39	(14 637)	-70,95
Collectif fournisseurs créditeurs	3 916	1,10	18 649	4,87	(14 733)	-79,00
FRS - FACTURES NON PARVENUES	2 076	0,58	1 980	0,52	96	4,85
Autres dettes	6 865	1,92	24 755	6,47	(17 890)	-72,27
ETAT IMPOT SUR LES SOCIETES	275	0,08			275	
TVA A DECAISSER			3 305	0,86	(3 305)	-100,00
TVA COLLECTEE 20%	731	0,20	1 156	0,30	(425)	-36,79
CIPAV			14 880	3,89	(14 880)	-100,00
C/C MME BOTTIGLIONNE	5 859	1,64	5 414	1,42	445	8,22
Total du Passif	356 911	100,00	382 602	100,00	(25 690)	-6,71

Abconseils
Société à responsabilité limité à associé unique au capital de 3000 euros
Siège social : ZI petite savate – 59 600 MAUBEUGE
N° SIREN 538 671 728 RCS VALENCIENNES

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

EN DATE DU 28 Juin 2023

L'an deux mille vingt trois,
le 28 Juin ,

Madame Antonia BOTTIGLIONE –CANO associée unique de la société abconseils a établi ainsi qu'il suit le présent procès-verbal.
En sa qualité de gérante, l'associée unique a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

Puis elle examine les différents points suivants :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022
- Affectation des résultats
- Convention visée à l'article L223-19 du code de commerce
- Rémunération de la gérante
- Pouvoirs pour les formalités
- L'associé unique prend alors les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 tels qu'il les a été établis, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 90 €

Deuxième décision

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de 1832 € de la manière suivante :
Au poste : autres réserves TOTAL 1832€

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code des impôts, l'associé unique constate que s'agissant du huitième exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Troisième décision

En application des dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, l'associé unique constate qu'aucune convention visée audit article n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

AB

Quatrième décision

L'associé unique approuve la rémunération nette allouée à la gérance lors de l'exercice, pour un montant de 22000 €

L'associé unique approuve la prise en charge par la société des cotisations sociales obligatoires pour un montant de 11823€

Cinquième décision

Option de confidentialité des comptes annuels pour les microentreprises

Le représentant légal signataire Antonia BOTTIGLIONE déclare que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et qui sont déposés en annexes au registre du commerce et des sociétés auront une publicité restreinte en application de l'article L232-25 du code de commerce.

La soussignée atteste sur l'honneur que les renseignements contenus dans la présente déclaration sont exacts et que la société susvisée répond à la définition des microentreprises au sens de l'article L123-16-1 du code de commerce n'est pas mentionnée à l'article L 123-16-2 du même Code et n'a pas pour activité la gestion des titres de participations et de valeurs mobilières.

Toute fausse déclaration de confidentialité des comptes annuels constitue un faux et un usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code Pénal

L'associé unique demande la possibilité de demander lors du dépôt des comptes annuels de ne pas les rendre publics.

Sixième décision

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

Antonia Bottiglione

